

Mobiliser le mécénat au bénéfice des quartiers politique de la ville d'Occitanie : quelles perspectives pour les collectivités ?

Montpellier, 9 juillet 2019

I. Le mécénat, qu'est-ce que c'est ?

Stephanie Lanson, consultante, Agregative consulting

Le mécénat est le soutien matériel accordé **sans contrepartie** à un **organisme sans but lucratif** (OSBL) pour des actions, activités présentant un caractère d'« **intérêt général** ».

Les Donateurs :

Les donateurs peuvent être des **particuliers**, des **fondations**, ou des **entreprises**.

Les dons peuvent être **financier**, en **nature**, ou en **compétence**.

En contrepartie de leurs dons, les donateurs peuvent bénéficier d'une réduction fiscale Dans le cas des entreprises, une *réduction d'impôt sur les sociétés de 60% des sommes versées dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaire annuel* ou de 10 000 euros, reportable sur 5 ans.

1

Les chiffres clés du mécénat d'entreprises

En s'appuyant sur les données du ministère des Finances (DGFIP) concernant les dons déduits au titre du mécénat et sur ses propres sources, Admical estime que 9% d'entreprises étaient mécènes en 2017 pour un budget compris entre 3 et 3,6 milliards d'euros.

- 44% des dons proviennent de 24 entreprises
- 24% des entreprises ont créé une structure dédiée
- 20% des PME déclarent un don, 43% des ETI et 81% des grandes entreprises
- Formes du mécénat : financier 84%, de compétence 13%, en nature 3%
- **81% des entreprises privilégient des projets qui s'exercent au niveau local ou régional**

[Télécharger les chiffres clés sur le site Admical.org](http://Admical.org)

Le mécénat au service de l'intérêt général : quelles conditions doivent réunir les bénéficiaires ?

- ⇒ Intervenir dans un ou plusieurs des domaines d'activité visés par le code général des impôts : articles 200 et 238 bis du CGI
- ⇒ Avoir une gestion désintéressée
- ⇒ Exercer une activité principale non lucrative, au sens fiscal
- ⇒ Ne pas fonctionner au profit d'un cercle restreint de personnes
- ⇒ Mener ses activités en France (ou, sous réserve dans l'UE), sauf pour le secteur de l'humanitaire et pour la diffusion de la langue, de la culture et des connaissances scientifiques françaises à l'étranger.

Qui sont les bénéficiaires potentiels ?

Les organismes sans but lucratif qui peuvent être soutenus par le mécénat :

Les associations, les collectivités et les organismes publics.

Ne sont pas éligibles : les particuliers et les entreprises.

- ⇒ Intervenir dans un ou plusieurs des domaines d'activité visés par le code général des impôts :

Les thématiques mentionnées dans les articles 200 et 238 bis du CGI

Philanthropique

Artistique

Scientifique

Social

Humanitaire

Sportif

Culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine

Défense de l'environnement naturel

Diffusion de la culture française

Diffusion de la langue française

Diffusion des connaissances scientifiques françaises

Familial



Le mécénat ne peut pas bénéficier à des activités économiques. Pour les Tiers Lieux/incubateurs, etc... cela dépendra de leurs activités.

- ⇒ Avoir une gestion désintéressée :

L'exigence d'une gestion désintéressée

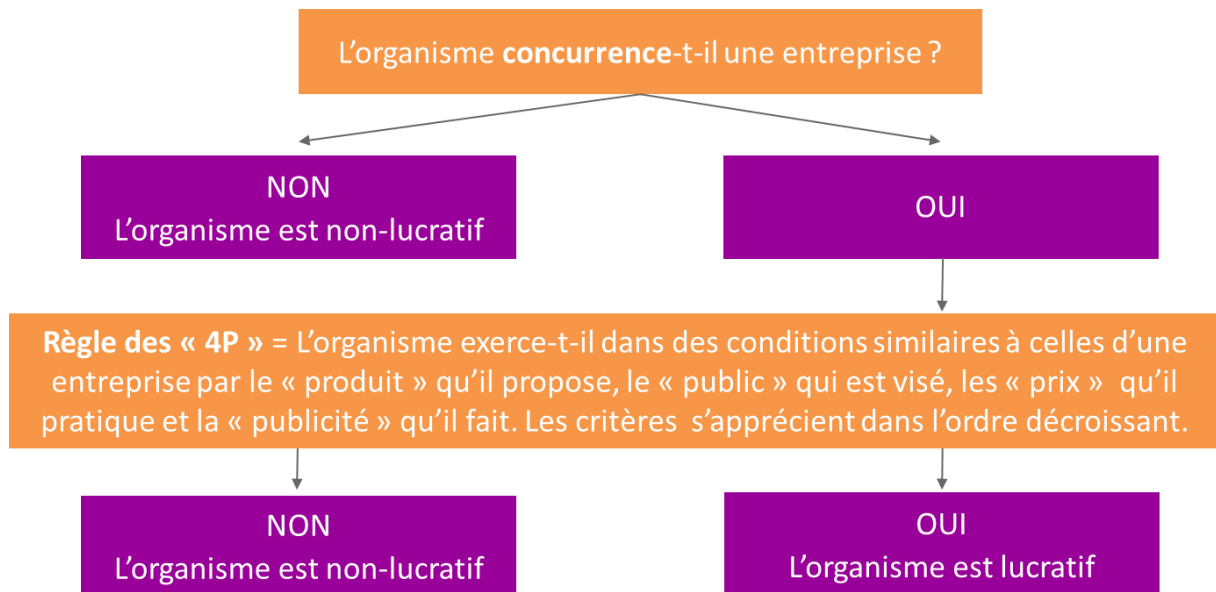
Quand on travaille avec des associations il faut être très vigilant : le principe est celui d'une gestion de l'organisme à titre bénévole. Les dirigeants ne doivent avoir aucun intérêt direct ou indirect dans les résultats de l'organisme.

A noter : la gestion désintéressée est présumée pour les collectivités.

Activité principale non lucrative : comment déterminer si l'activité principale est non lucrative ?

⇒ Exercer une activité principale non lucrative, au sens fiscal :

La question à poser est la suivante : l'organisme concurrence-t-il une entreprise sur le territoire où il intervient ?



3

S'il y a risque de concurrence, il faudra alors pousser l'analyse de l'activité principale de la structure : horaires décalés, produit/service, public qui peuvent être différents.



Pour bénéficier de dons, il faut relever de l'intérêt général :

Si une association ne remplit pas les critères de « **l'intérêt général** » elle ne peut pas bénéficier de dons dans le cadre du mécénat. De son côté, l'entreprise ou la fondation qui lui aurait attribué un financement serait sous le coup d'un redressement fiscal. D'où la recommandation de s'entourer des services d'un avocat pour accompagner l'association dans ses démarches auprès de l'administration quand elle souhaite obtenir un [rescrit fiscal](#)¹, même si celui-ci n'est pas obligatoire.

Par ailleurs, le rescrit fiscal accordé à une association n'est valable que sur la base des informations fournies par l'association et à instant T. Tout changement dans les activités ou l'organisation de l'association peuvent remettre en cause l'obtention du rescrit.

¹ **Le rescrit fiscal** vous permet d'obtenir la position de l'administration sur le sens et la portée d'un texte fiscal en application de l'article L. 80 A alinéa 1 du livre des procédures fiscales (LPF).

Les différentes manières de collecter des fonds pour une collectivité

- ➔ Collecter en propre, comme le font les villes de Paris, Toulouse, la Métropole de Bordeaux, et la communauté de communes Lodévois Larzac (voir exemple ci-dessous).
- ➔ Créer une **fondation reconnue d'utilité publique**, comme la fondation de Lille, 1^{ère} fondation de territoire : <http://www.fondationdelille.org/>
Les textes imposent une dotation initiale d'au moins 1,5 millions d'euros.

Créer une **fondation sous égide/abritée** (absence de personnalité morale) : des dons/legs sont effectués au bénéfice d'une fondation abritante (reconnue d'utilité publique, comme la [Fondation de France](#)). Le ou les fondateurs de la fondation abritée peuvent être des personnes physiques ou morales. La fondation abritée et la fondation abritante sont liées par contrat. La fondation abritante gère pour le compte des fondateurs de la fondation abritée les biens qu'ils lui ont confiés.

Précisions sur les fondations sous égide : l'intérêt de la fondation sous égide réside dans le fait que les mécènes d'un même territoire peuvent se concentrer sur le projet, car ils bénéficient de l'expertise de la Fondation hôte (Fondation de France par exemple) pour les aspects administratifs et juridiques. Cela permet en outre l'accès à tous les dispositifs de réduction d'impôts dans la mesure où la Fondation de France est reconnue d'utilité publique. Ce qui n'est pas le cas pour un fonds de dotation, par exemple.

4

- ➔ Créer un **fonds de dotation**, à l'exemple de Bordeaux Mécènes solidaires.
<https://www.bordeauxmecenes.org/>

Un fonds de dotation consiste en la capitalisation de ressources dont les revenus (ou le capital si la dotation est consommable) seront utilisés pour mener et financer des activités d'intérêt général, et/ou redistribuer des fonds au profit d'un organisme accomplissant des missions/œuvres d'intérêt général.

Créé par une ou plusieurs personnes physiques ou/et morales, de droit public et ou privé, le montant minimal à sa constitution est de 15 000€.

- ⇒ Un fonds de dotation **ne peut pas percevoir des fonds publics (financier, en compétences ou en nature)**, et doit impérativement répondre aux exigences des articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts.

Points de vigilance

- Attention à la gestion de fait
- Attention aux règles des marchés publics
- Attention aux conflits d'intérêt : en principe l'entreprise doit donner pour un projet auquel elle croit, et non pour satisfaire des enjeux politiques.

Questions qui se posent aux collectivités qui souhaitent engager une démarche de mécénat :

- Axes prioritaires : quels thèmes privilégie la collectivité ? Culture, social, sport, recherche... (voir les domaines d'activités autorisés par le Code Général des Impôts).
- Collecter pour soi (la collectivité) ou pour les acteurs du territoire (associations) ?
- La collectivité crée-t-elle ou non un véhicule de collecte (fondation reconnue d'utilité publique, fondation sous égide, fonds de dotation,) ?
- Fonctionner sur projet, par appel à projet, mise en lien, évènementiel ?
- Quelle place des élus dans la collecte et le cas échéant l'outil créé ?
- En interne de la collectivité, qui porte la mission mécénat : la direction de la culture si l'axe prioritaire est la culture ? Le DGS, si les axes concernent plusieurs directions ? Quel rôle pour les développeurs économiques ?
- Quel rôle pour la mission mécénat : sensibilisation, levée de fonds pour des projets précis, levée de fonds et lancement d'un appel à projets, mise en relation avec les mécènes ?

5

La place des quartiers politique de la ville dans le mécénat des collectivités

Jusqu'à présent, il s'agit d'un champ **peu traité** en tant que tel par les collectivités. Au départ c'est surtout le champ de la culture et du patrimoine qui a été investi, puis ceux de la solidarité, et de l'environnement. Car ce sont des thématiques qui « parlent » aux entreprises.

Dans le cas du fonds de dotation [Bordeaux Mécènes Solidaires](#) : 60% des actions financées se situent en QPV ou bénéficient à des habitants des QPV même si ce n'est pas l'objectif visé à priori. Cela s'explique par l'objet du fonds de dotation qui est centré sur des objectifs de solidarité : faire reculer la pauvreté et les inégalités, encourager la fraternité, les lieux d'entraide et de voisinage, le bénévolat et l'engagement citoyen...

II. Comment encourager et accompagner dans la durée les initiatives philanthropiques dans les territoires ? Quelle place/rôle pour les collectivités ?

Cécile Malo, déléguée régionale de la Fondation de France Méditerranée

La Fondation de France : <https://www.fondationdefrance.org/fr/qui-sommes-nous>

- ➔ 857 fondations abritées, 30 programmes, 10 000 projets par an.
- ➔ Elle intervient dans tous les domaines de l'intérêt général
- ➔ Elle est organisée en région en 7 délégations, dont celle de la Fondation de France Méditerranée.

Les éléments de contexte à prendre en compte :

- ➔ Une tendance générale à la baisse des financements publics
- ➔ Des associations qui sont poussées à intégrer des logiques économiques dans leur fonctionnement.
- ➔ Des entreprises qui se préoccupent davantage d'impact social.
- ➔ Un développement des formes d'engagement
- ➔ Une augmentation des moyens mobilisés au titre du mécénat (tout type de dons confondus).

=> Nous vivons une phase de transition dans laquelle les rôles des uns et des autres se complexifient.

Par exemple :

La Fondation de France constate **un courant récent fait de petites entreprises qui s'investissent sur leur territoire**, et y trouve une opportunité de se reconnecter à ce territoire.

Les entreprises ont pour atouts la **rapidité** et un savoir-faire en matière de **mesure de l'impact des projets**. En revanche, elles ont du mal à se situer dans le partenariat local, et sont souvent critiques à l'égard des acteurs institutionnels. Cependant, la prise en compte du partenariat local dans sa totalité est indispensable.

La philanthropie TERRITORIALE : une réponse ?

Des acteurs privés (entreprises ou particuliers) choisissent de plus en plus souvent de faire des dons pour soutenir des projets d'intérêt général sur leur territoire. Plusieurs formes de mécénat sont envisageables, mais, dans tous les cas, il est important de clarifier la démarche.

=> Comment avancer ensemble ?

Les enjeux de la démarche :

1. Partage de connaissances et de compétences : Il s'agit d'un levier pour revivifier le dialogue entre acteurs locaux .
2. Complémentarité, c'est un point de méthode essentiel : il faut contribuer à une démarche où chaque acteur trouve sa juste place.
3. Des outils adaptés qui donne une juste place à chacun :
 - Veille et diagnostic partagé des besoins
 - Sourcing des projets, appui méthodologique pour passer de l'idée au projet
 - Chacun à sa place pour la collecte des fonds
 - Chacun à sa place pour l'attribution des financements
 - Chacun à sa place pour le suivi des projets et la mesure d'impact

=> Il s'agit donc d'adopter une posture nouvelle.

Le mécénat territorial, un phénomène qui se développe : dons majeurs, fondations territoriales (entreprises et/ou particuliers).

La Fondation de France met en œuvre un programme d'accompagnement des porteurs de projets de fondations territoriales : « Dynamiques territoriales ».

- ◆ Accompagnement en cours par la Fondation de France Méditerranée d'un projet de fondation territoriale dans les hautes Alpes porté par 5 entreprises du territoire (projet de fondation *Altitude 05*).
- ◆ Un projet de fondation territoriale sous égide est également en cours à Marseille, à l'initiative d'une élue.
- ◆ Un projet abouti : la *Fondation Morvan Terre de Vie en Bourgogne* : [En savoir plus sur le site de la Fondation de France](#)

=> Des méthodes et des outils se précisent, chemin faisant : la Fondation de France dispose maintenant d'un capital d'expériences à partager

Les convictions de la Fondation de France, les conditions de réussite

- ❶ Construire et **mettre en œuvre la démarche sur la base d'échanges entre les acteurs privés (entreprises, association) et les acteurs publics**, plutôt que dans une logique de concurrence ou de monopole d'action. La Fondation de France prône le partenariat entreprises / collectivité. Elle recommande de constituer une « task force » représentative du territoire dès le départ du projet.
- ❷ **Permettre à chaque acteur d'avoir la juste place** à chaque étape de la démarche :
 - Diagnostic territorial : chaque partenaire apporte sa connaissance du terrain.
 - Repérage des projets
 - Appui méthodologique aux porteurs de projet
 - Collecte de fonds
 - Se donner les moyens d'organiser le travail partenarial.
 - Attribution des financements : *une récente demande d'une collectivité en vue de créer une fondation sous égide de la Fondation de France a été refusée en raison d'un risque juridique de gestion de fait (la collectivité voulait être représentée au sein de l'instance de la future fondation qui attribue les financements).*
 - Suivi, mesure d'impact.
- ❸ Mettre place une organisation claire, fondée sur **un seul objectif** partagé par des personnes : le développement social et culturel du territoire.
- ❹ Etre exigeant en termes de qualité de la démarche : **expertises** mises en œuvre à tous les stades du projet.
- ❺ Ces projets demandent de s'engager dans une **posture adaptée** : écoute, confiance, partage...

8

Un « modèle » d'organisation qui émerge

1 Comité exécutif

Composition : fondateurs, donateurs, expert*.

Rôle : C'est celui qui décide de l'attribution des financements.

* soit un chercheur, un acteur de terrain, un responsable associatif d'un autre territoire, à proximité.

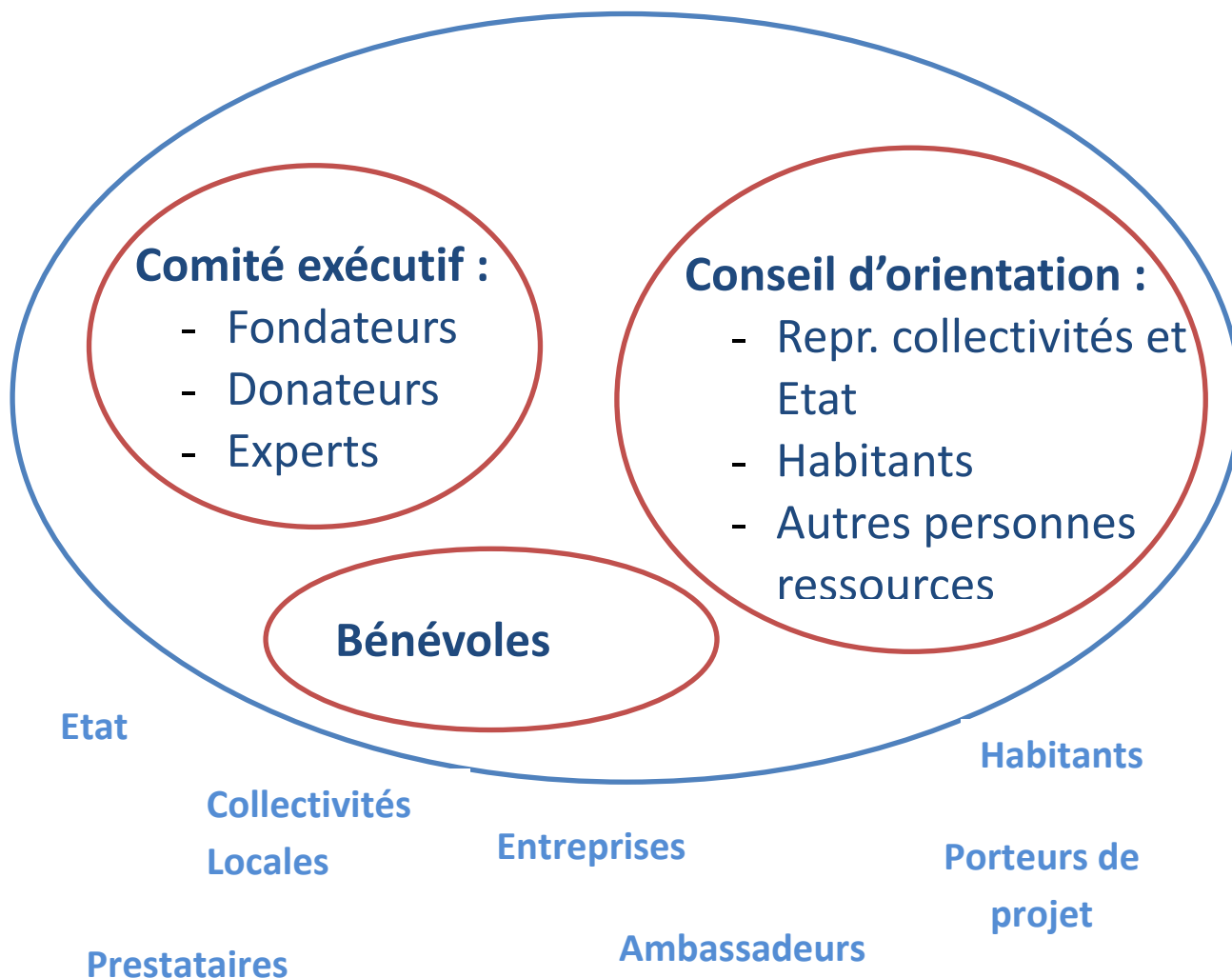
1 Conseil d'orientation

Composition : représentants de la Collectivité et de l'Etat, habitants, autres personnes ressources.

Rôle : apporter de la connaissance dans un dialogue avec le comité exécutif

Des bénévoles

Leur rôle : donnent de leur temps et partagent leurs compétences et leur expertise, en proximité (des [portraits de bénévoles](#) sont présentés sur le site de la Fondation de France).



Petits conseils complémentaires :

➔ S'appuyer sur un groupe projet représentatif

Exemple d'un projet de fondation hébergée à Marseille : ce groupe projet est composé d'un avocat fiscaliste, d'un chef d'entreprise, d'un expert de l'accompagnement de projet. L'objectif est de faire en sorte que le projet soit approprié par un groupe de 4 ou 5 chefs d'entreprises pour mobiliser 20 millions d'euros sur 5 ans.

➔ Se donner du temps... pour ensuite aller plus vite, ... et plus haut.

La discussion sur l'objet de la fondation doit être approfondie et partagée.

L'aide méthodologique que peut apporter la délégation Méditerranée de la Fondation de France au réseau de collectivités Villes et Territoires Occitanie :

- ⇒ **Un atelier itinérant pour aider les acteurs d'un territoire à passer de l'idée au projet de création d'une fondation,**
- ⇒ **Des rencontres inter-fondations territoriales et autres projets similaires**
- ⇒ **Un programme de formation pour des étudiants futurs entrepreneurs.**

La Fondation de France fait le constat que les chefs d'entreprise qui s'investissent dans le mécénat sont très attachés à la mixité sociale : ils vont chercher un territoire plus large que les seuls quartiers politique de la ville. C'est par exemple dans l'ADN de la fondation territoriale de Marseille, actuellement en cours de montage : avoir une capacité à mettre ensemble des habitants – ou des groupes - qui ne se parlent pas.

La délégation régionale de la Fondation de France Méditerranée peut venir travailler, sur un cas pratique, avec des représentants de collectivités du réseau Villes et Territoires Occitanie : séances collectives d'échanges qui sont l'occasion d'acculturer les collectivités sur ces questions relatives au mécénat, et de réfléchir à l'opportunité de contribuer à la création de fondations de territoires.

III. La mobilisation du mécénat en faveur des quartiers prioritaires, exemples d'initiatives impliquant des collectivités

Les 1ers « Rendez-vous du Mécénat » sur le territoire d'Alès, dans le cadre de l'animation de la convention Entreprises et Quartiers

Blandine Zimmermann, GIP Politique de la ville Alès Cévennes

Contexte du projet :

Le GIP des Contrats de ville Alès Cévennes (Alès Agglomération et Cèze Cévennes) a pour mission de développer et mettre en œuvre le projet défini par les instances du GIP avec les acteurs locaux du territoire en matière de politique de la ville. Il ne gère pas de fonds privés.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la mission d'animation de la convention « Entreprises et Quartiers », pilotée par la DIRECCTE et mise en œuvre sur le territoire alésien par le Club d'entreprises FACE GARD (financement politique de la ville) : l'objectif est de valoriser les entreprises engagées dans la charte, de promouvoir leurs actions dans le cadre du volet « Soutien aux initiatives locales, Mécénat de solidarité » et de créer du lien avec les acteurs associatifs intervenants dans les quartiers prioritaires politique de la ville.

Au départ du projet, le GIP a été sollicité par Face Gard pour mettre en relation les entreprises de deux clubs d'entreprises et du Fonds de dotation Alès Mécénat avec des associations intervenant dans les quartiers de la politique de la ville. Le GIP a plus particulièrement mobilisé les associations dont il savait qu'elles ont des projets mûrs et des besoins de financement.

Alès Mécénat est un fonds de dotation dédié à la culture et au sport. Piloté par des membres de Leader Alès et coanimé par les principaux partenaires de la culture et du sport, son objectif affiché est de réunir et de structurer les démarches de mécénat sur le territoire alésien. [En savoir plus sur Alès Mécénat](#)



Un groupe de travail réunissant la Direccte (UD30), le club d'entreprises FACE GARD, Alès Mécénat, Gard Entreprise, [Leader Alès](#) (clubs d'entreprises), l'Aceгаа (point d'appui à la vie associative du Gard) et le GIP Politique de la ville Alès Cévennes a travaillé sur la mise en place de cet évènement.

Cette rencontre avait plusieurs objectifs :

- Créer du lien, provoquer la rencontre entre acteurs privés et associatifs pour permettre à ces derniers de diversifier leurs sources de financements
- Permettre aux entreprises locales, signataires de la Charte et/ou ayant manifesté leur volonté de contribuer au soutien de la vie associative/des actions au bénéfice des habitants les plus en difficultés de notre territoire, de concrétiser leurs engagements et d'agir sur notre territoire

Une formation en amont pour les associations

Afin de préparer les associations à la rencontre et renforcer l'impact de leur intervention qui se doit d'être percutante dans le cadre d'un format « Speed-dating », 15 associations ciblées ont pu bénéficier d'une formation assurée pour partie dans le cadre du DLA (deux journées de formation) et par l'ACEGAA (2 séances de sensibilisations d'une journée) sur le « développement des partenariats avec une entreprise. Les associations ayant pu en bénéficier ont pu apprécier l'approche pratique de la formation, qu'elles ont considéré comme une bonne mise en condition avant l'évènement.

Le jour J : 20 entreprises présentes, 31 associations, 10 partenaires

En moyenne, une association a rencontré 4 entreprises (de 1 entreprise rencontrée à 7 entreprises rencontrées).

Côté associations : 100% des représentants associatifs présents ont jugé cette première édition très satisfaisante ou satisfaisante.

Les suites potentielles données au projet présenté sont variées :

- Propositions de dons et de prestations en nature évoqués pour plusieurs associations (matériel, mise à disposition de salles, prise en charge formation PSC1, SST)

- Propositions de mécénat de compétences (coaching, accompagnement, confection ou amélioration d'un site internet)
- Suite à la présentation du projet, plusieurs entreprises/réseaux se sont dit intéressés pour approfondir la question du mécénat financier, notamment via Alès Mécénat
- Partenariats pour l'organisation d'évènement (dons en nature, mécénat de compétences)
- Conseils sur la présentation des dossiers et le modèle économique des projets et orientation vers des partenaires potentiels

Point de vigilance : la quasi-totalité des associations n'ont pas à l'heure actuelle de "reconnaissance d'intérêt général" sous forme de rescrit fiscal. Même s'il a été rappelé que ce rescrit fiscal n'était pas obligatoire, le fonds de dotation Alès Mécénat ne finance que des projets culturels et sportifs portés par des associations qui peuvent justifier de ce rescrit.

D'où la volonté manifestée par plusieurs associations d'engager les démarches auprès de l'administration fiscale.

Côté Entreprises : 100% des représentants entreprises présents ont jugé cette première édition très satisfaisante ou satisfaisante. Elles ont notamment apprécié la simplicité et la spontanéité des échanges avec les associations. Elles soulignent la qualité des projets présentés et la bonne préparation des associations. Même si certaines ont fait part de leur difficulté à comprendre ce qu'on attendait vraiment d'elles.

13

Poursuite de cette première expérience :

De l'avis de tous les participants, il conviendrait de renouveler cette manifestation. Avec quelques améliorations : plus d'entreprises partenaires ; davantage de communication en amont en direction des associations sur le « profil » et « l'intérêt » RSE des entreprises participantes pour qu'elles puissent affiner davantage leurs propositions.

Les partenaires organisateurs tâcheront également de suivre les propositions faites dans le cadre de cette journée pour analyser la concrétisation des engagements pris.

L'expérience du mécénat de la communauté de communes Lodévois et Larzac *Françoise Pasquier, Directrice du service développement économique de la communauté de communes Lodévois et Larzac*

Le territoire



Population de la communauté de communes : 14 480 habitants

Population de la ville de Lodève : 7 426 habitants

Le quartier politique de la ville de Lodève (3 021 habitants) comprend une partie importante du centre-ville.

14

Une forte dynamique dans le champ de l'économie sociale et solidaire

Le choix a été fait par la collectivité d'accompagner ces acteurs associatifs en les aidant à se professionnaliser : plusieurs séances DLA (BGE de Béziers) ont ainsi été organisées.

Le service développement économique

Une personne est chargée d'aider à la recherche de financements, toutes sources publiques confondues. Elle assure également une veille sur les appels à projet des fondations.

La chargée de mission du service développement économique aide également les structures à clarifier leur projet associatif.

Témoignage sur la mobilisation par la collectivité du mécénat d'entreprises locales

La collectivité est passée en 2009 du sponsoring au mécénat : un travail de rationalisation des pratiques a été réalisé, ainsi qu'une vérification auprès des services des impôts que les structures bénéficiaires étaient bien « d'intérêt général » (pas de rescrit mais réponse positive de l'administration).

Résultat : sécurisation de 2 entreprises partenaires qui s'est traduite par une augmentation du montant des dons.

En 2018, 16 entreprises ont fait des dons pour un montant total équivalent à environ 100 000 euros : 56 850 en numéraire et 52 285 sous forme de prestations.

La CCLL propose aux entreprises les projets pour lesquels elle les sollicite.

En 2018, le mécénat a été mobilisé d'abord pour des projets culturels (58%), en raison de la réouverture du musée de Lodève (un travail de sensibilisation ayant été conduit auprès des entreprises depuis avril 2017). Quelques entreprises sont venues seulement pour le musée.

Un autre domaine pour lequel le mécénat a été mobilisé est le soutien à l'Office de commerces, de l'artisanat et de l'agriculture : sous forme de numéraire, et sous forme d'une semaine d'affichage sur des espaces publicitaires pour des événements locaux (don en nature).

Dans le champ de l'éducation, une entreprise du territoire règle la facture du transporteur pour permettre à des enfants des écoles de Lodève de se rendre au lac du Salagou.

Dans le domaine de la mobilité, une entreprise crée des conditions favorables pour favoriser le covoiturage.

15

Points de vigilance pour une collectivité : respect des règles de la concurrence.

La règle est qu'il ne doit pas y avoir de contreparties au don. Or l'échange de logo peut déjà être valorisé. Si cette règle n'est pas respectée, le don peut être requalifié comme ne relevant pas du mécénat.

Les services développement économique de la CCLL ne va pas démarcher les entreprises qui sont susceptibles d'obtenir des contrats avec les collectivités.

Un cercle des mécènes du musée de Lodève a été mis en place comme alternative à un projet de fondation.

Arriver à finaliser le montage d'une fondation permettrait de sécuriser le dispositif pour la collectivité et de l'inscrire dans la durée. Actuellement le travail du service développement économique consiste à démarcher des entreprises : il s'agit d'un travail relationnel avec leurs dirigeants qui prend en compte la réalité de ces entreprises (en majorité des PME/TPE).

Et le quartier de la politique de la ville dans cette démarche ?

A Lodève, le fait qu'il corresponde au centre-ville facilite les choses : le musée, le festival Résurgence, les écoles sont implantés dans le périmètre du QPV. Mais il s'agit d'une configuration spécifique.

Questions / réponses (Stéphanie Lanson, Agregative consulting)

Des fondations d'entreprises fonctionnent par appel à projet. C'est une option différente de celle qui consiste pour la collectivité à solliciter des entreprises pour des projets préalablement identifiés : dans ce cas, le rôle de la collectivité peut être d'aider les associations à répondre à ces appels à projet.

Cependant, toutes les entreprises ne sont pas prêtes à faire des dons via des fondations. Sur le territoire de la communauté de commune Lodévois Larzac, les entreprises préfèrent donner directement.

Est-ce que les mécènes vont effectivement cibler les quartiers de la politique de la ville ?

Le quartier politique de la ville n'est pas forcément la bonne échelle pour mobiliser les mécènes. Dans le cas de la fondation de territoire en cours de création à Marseille, par exemple, le souhait est de privilégier la rencontre entre quartiers dans une logique de mixité sociale.

Plus généralement, l'échelle territoriale pertinente est davantage celle d'un bassin économique.

Autres conseils aux collectivités :

Eviter de solliciter les entreprises, au coup par coup, et sur une trop grande diversité de projets.

Les entreprises préfèrent être sollicitées sur des priorités ciblées qui ont du sens pour le territoire aux yeux des élus... et des entreprises.

16

L'exemple de la mission mécénat de la Métropole de Bordeaux

L'objectif assigné à la mission mécénat de la Métropole de Bordeaux est de faciliter le recours au mécénat pour soutenir des actions et/ ou équipements portés en régie directe par les communes membres ou par la métropole. Pour ce faire, de l'information et de la formation sont dispensées auprès des directions et services de la métropole et des communes membres. La mission mécénat a ensuite un rôle de coordination du recours aux entreprises mécènes.

La recherche de mécénat **ne cantonne pas à une thématique particulière** : la mission fonctionne par « appel à projets », quels que soient les domaines. Dans les faits, il semble que les projets financés grâce à des partenariats privés relèvent en majorité du champ du patrimoine culturel.

Il n'y a pas eu jusqu'à présent une approche spécifique aux quartiers de la politique de la ville.

Focus sur le financement participatif, l'exemple de KissKissBankBank

Il s'agit d'une des plateformes en ligne de financement participatif :

<https://www.kisskissbankbank.com/fr>

Naissance : 04 mai 2009

Filiale de La Banque Postale depuis juin 2017

Fonds collectés : 127 millions

Projets financés : 34 926

Membres de la communauté : 1 628 140

POURQUOI ? collecter des fonds pour réaliser des projets créatifs, associatifs ou entrepreneuriaux

POUR QUI ? créateurs, artistes, entrepreneurs, citoyens, inventeurs, explorateurs, cinéastes, journalistes, designers... mais aussi associations et collectivités

➔ FOCUS FINANCEMENT PARTICIPATIF ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les collectivités peuvent utiliser le crowdfunding pour **appuyer des acteurs locaux**. En devenant « **mentors** » sur notre plateforme, elles peuvent participer à **la mise en avant** de projets locaux, **communiquer** autour de projets et **abonder** si elles le souhaitent les campagnes de leur choix.

17

Point de vigilance sur le financement participatif et les associations :

Il ne suffit pas de mettre leur projet sur une plateforme. Il est tout aussi important de les accompagner. Les grosses plateformes proposent des formations mais cela n'est pas suffisant. Cet accompagnement pourrait aller jusqu'à de l'appui de conseils en communication. La collectivité peut avoir un rôle important à jouer à ce niveau.

Les collectivités peuvent aussi **financer leurs propres projets en y associant les particuliers**. En effet, elles sont autorisées à recourir au financement participatif depuis le décret n°2015-1670 du 14/12/2015 **pour des services publics culturels, solidaires, sociaux, éducatifs**.

Exemples de pages mentor des Collectivités/Parcs Naturels/Associations - KissKissBankBank

En résumé :

- Intercommunalité : Appel à projet initiatives citoyennes sur une thématique en lien avec ses compétences: abondement par l'intercommunalité des collectes réalisées auprès du public privé (30% maxi limité à 4000€ par projet) => Métropole Rouen Normandie
- Intercommunalité : fléchage de 10 projets innovants (économie circulaire), accompagnement des projets en amont de la campagne de collecte de dons.=> Métropole Européenne de Lille.
- Dispositif d'accompagnement à la finance participative d'un Conseil Départemental visant à favoriser la création et le développement d'activités pour conforter l'emploi et la dynamique économique. Aide à la préparation de campagnes après période d'information /sensibilisation, puis donner de la visibilité aux projets et inciter les internautes à cofinancer. => Conseil Départemental de la Corrèze
- Soutien aux projets d'un territoire à fort enjeu patrimonial (Parcs Naturels), aide à la construction de la collecte, communication et prise en charge de la commission KissKissBankBank
- AIRDIE : offre d'accompagnement à la collecte pour les entrepreneurs suivis par l'AIRDIE (dimensionner, valider le plan financier, conception et réalisation).

18

En détails :

La Métropole Rouen Normandie (71 communes - 500 000 habitants) s'est engagée dans une démarche de promotion de la participation citoyenne. L'objectif est d'impliquer davantage les habitants dans la gestion de leur territoire à travers une participation accrue à la vie de la cité, à la co-construction et à l'impulsion de projets citoyens.

C'est dans ce cadre que l'appel à projets « JE PARTICIPE » est lancé, il s'agit d'un dispositif innovant permettant de favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes tout en favorisant l'implication et la participation de chacun via le financement participatif. La Métropole propose d'abonder les collectes jusqu'à 30 % du budget nécessaire à la réalisation de chaque projet (dans la limite de 4 000 € par projet). Chaque année, une thématique en lien avec les compétences de la Métropole est choisie. Pour cette première édition, ce sont les enjeux de la transition écologique qui ouvrent le bal. Vous avez des idées ? Alors à vos projets !

La métropole de Lille

Jusqu'au 15 octobre 2018, découvrez et soutenez les 10 talents de la Métropole Européenne de Lille (MEL) qui ont lancé leurs campagnes de crowdfunding pour développer leurs projets innovants. La MEL, 4e agglomération de France, a noué un partenariat avec KissKissBankBank et 9 autres partenaires pour aider 10 makers du territoire à concrétiser leurs projets. Ces 10 makers ont été accompagnés tout l'été et ont lancé début septembre leurs pages de collectes de dons. La MEL et ses partenaires font appel au grand public pour

aider ces talents locaux qui œuvrent pour une économie circulaire pragmatique et innovante. Nous comptons sur vous!

Le département de Corrèze

Le dispositif de promotion et d'accompagnement à la finance participative "Coup de Pouce" du Département Corrèze vise à favoriser la création et le développement d'activités en y associant toutes les parties prenantes, jusqu'aux habitants, pour conforter l'emploi et la dynamique économique de nos territoires. Ce dispositif repose sur 3 axes: 1. Sensibiliser et mobiliser l'ensemble de l'écosystème des territoires, 2. Aider à la préparation des campagnes de collecte des entrepreneurs, 3. Communiquer et faire connaître : donner de la visibilité aux projets et inciter les internautes à soutenir financièrement les initiatives corréziennes.

Le Parc naturel régional des Grands Causses a pour vocation de protéger et de valoriser les patrimoines naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social, culturel et paysagère respectueuse de l'environnement. Ce territoire rural habité est reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère mais aussi au niveau international puisqu'une partie est inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco pour ses paysages agro pastoraux.

Le Parc souhaite apporter son soutien aux projets émanant de son territoire et rejoignant les problématiques liées à son action.

19

Situé dans les Pyrénées-Orientales, **le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes** s'étend sur 66 communes. Depuis 2004, date de sa création, il agit pour la vitalité du territoire et la préservation des ressources. Il soutient les initiatives économiques, et en particulier les porteurs de projet innovant et en phase avec ses valeurs : respect des patrimoines, valorisation des ressources, démarche partenariale, transmission des savoirs et savoir-faire...

Fort d'une première expérience réussie sur hellomerci, le Parc souhaite pouvoir aussi soutenir de nombreux projets sur KissKissBankBank ! Le Parc aide à la construction de la collecte, communique et prend en charge la commission du site des projets qu'il soutient.

AIRDIE Est Occitanie

Depuis 20 ans, l'Airdie met la finance au service des personnes, de l'emploi et des territoires. L'association propose : ■ Un accompagnement de projets de création d'entreprise par des experts financiers ■ La mobilisation de financements solidaires innovants pour viabiliser les projets ■ L'accès aux circuits bancaires et financiers. Nous donnons ainsi aux chômeurs créateurs d'entreprise et aux entrepreneurs solidaires les mêmes chances d'accéder aux financements que les entreprises ordinaires. Notre association est présente sur les 5 départements du Languedoc-Roussillon avec une équipe de 28 personnes et un réseau de bénévoles. Nous représentons le réseau France Active dans notre région.

Convaincus de la complémentarité du financement participatif et de nos outils, nous proposons à nos entrepreneurs un accompagnement spécifique à la réalisation de leur campagne. Nous expertisons la solidité de leur montage financier, les conseillons sur le dimensionnement de leur campagne, sa conception et sa réalisation.